

N°D2018-06-01
République Française
Département de l'Ain

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	2
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil dix-huit et le 29 juin à 18h30.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2018.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : GALLAND Suzanne donne pouvoir à PEYSSON Christie
CODEX Joël donne pouvoir à RAPAUT Christine

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : Avenant n°1 à intervenir avec la Commune d'ARBOYS EN BUGEY membre du service ADS et la Communauté de Communes Bugey Sud « Prévisionnel service ADS 2018 »

Monsieur le Maire passe la parole au 2^{ème} Adjoint délégué à la commission URBANISME ET ENVIRONNEMENT, qui donne lecture de l'avenant n°1 à intervenir entre les communes du service ADS et la Communauté de Communes Bugey Sud, il rappelle que l'année 2017 64 dossiers ont été traités ; cet avenant précise le montant de la participation pour l'année 2018 et de son échéancier de versement qui peut se résumer comme suit :

Prévisionnel 2018 :

- Le 15/12/2017 : 916.00 €
 - Le 01/03/2018 : 2127.00 €
 - Le 01/06/2018 : 2127.00 €
 - Le 01/09/2018 : 2128.00 €
- Et pour le 1^{er} trimestre 2019 : 927.00 €

Il rappelle que le prévisionnel 2018 est de 130 000.00 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année.


Le 2^{ème} Adjoint rappelle au Conseil que l'Assemblée Générale des communes membres au service ADS réunie le 5/04/2018 à BREIGNIER CORDON a validé le projet avenant 1.


Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY :

- **PREND ACTE** du nombre de 64 dossiers pour l'année 2017.
- **APPROUVE** l'avenant 1 et la répartition comme proposée et présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Charles BERGER.





Accusé de réception en préfecture
001-200053668-20180629-D2018-06-01-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018